Image not found or type unknown

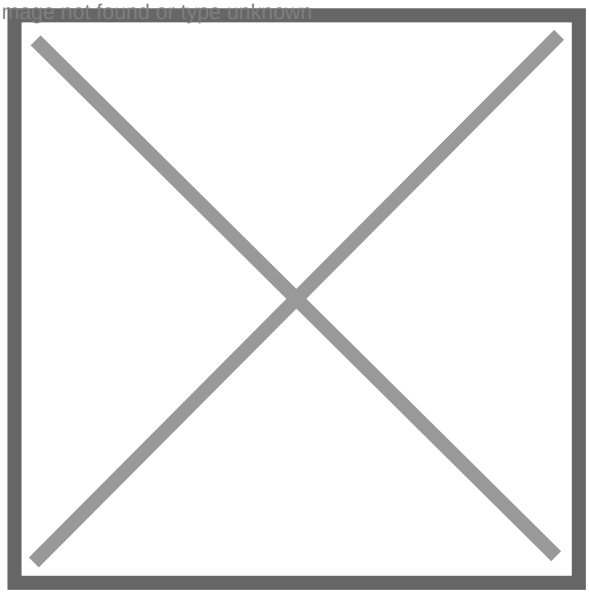

Sous facturation lors de facturation

Par **canardo59**, le **17/09/2011** à **09:39**

Bonjour,

Nous avons commandé avec versement d’acompte, des meubles dans une grande enseigne il y a quelques mois de cela. Tout a été conforme tant au niveau acompte, livraison et montage.
Lors du règlement du solde la personne chargée de cette tâche à fait une erreur de 700 euros en notre faveur. Nous n'avons pas du tout fait attention car plusieurs commandes avaient été modifiées et nous avons réglé le solde demandé.
Je viens de recevoir(3 mois après) une lettre recommandée me réclamant cette somme et bien entendu en me signifiant que le service contentieux a été alerté.
Nous n'avons fait aucune erreur, nous avons payé ce qu'on nous a demandé alors je me demande ce que faire réellement cette société.
D'avance merci de vos réponse.

Par **corimaa**, le **17/09/2011** à **10:16**

Recalculez toutes les factures, si vous etes d'accord avec cette erreur de 700 euros à votre profit, alors vous devez regler. Si vous n'etes pas d'accord, vous leur faites savoir par courrier recommandé AR en expliquant pourquoi.

Dans tous les cas, si vous devez vraiment cette somme, vous serez obligé de la payer, c'est juste une erreur de facturation

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés